



**EXTRAIT DU REGISTRE
AUX ARRETES DU MAIRE DE LA VILLE D'AIRE SUR LA LYS**

ARRETE MUNICIPAL 2026-42-DEB

**OBJET : Autorisation d'une Vente au Déballage
CARREFOUR**

Le Maire d'Aire-sur-la-Lys,

VU

Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

La loi n°96-603 du 5 juillet 1996 relative au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat notamment en son chapitre 1^{er}, titre 3 ;

Le décret n° 2009-16 du 7 janvier 2009 relatif aux ventes au déballage et pris en application de l'article L. 310-2 du Code du Commerce ;

L'arrêté du 9 janvier 2009 relatif à la déclaration préalable de vente au déballage ;

La demande de vente au déballage formulée par Monsieur Frédéric ROGER, Représentant la Société CARREFOUR, reçue en Mairie le 2 février 2026.

***** ARRETE *****

Article 1. – Monsieur Frédéric ROGER est autorisé à effectuer une vente au déballage.

Article 2. - Cette vente se déroulera du 23 avril 2026 au 11 mai 2026 sur le parking de l'Hypermarché « Carrefour », rue du Bois à Aire-sur-la-Lys.

Article 3. – Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille dans les deux mois à compter de sa notification.

Article 4. – Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Chef de la Police Municipale, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Aire-sur-la-Lys, et tout agent de l'autorité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet officiel de la Ville d'Aire-sur-la-Lys, notifié à l'intéressée, et transmis à la Préfecture du Pas-de-Calais.



Fait à Aire-sur-la-Lys, le 10 février 2026

Pour extrait conforme,
Jean-Claude DISSAUX,
Maire d'Aire-sur-la-Lys

Accusé de réception en préfecture
062-216200147-20260210-2026-42-DEB-AR
Date de télétransmission : 18/02/2026
Date de réception préfecture : 18/02/2026